

118 N° 3 1996

L'Encyclique « Ut unum sint ». Une étape-clé
de l'après Vatican II?

Damien SICARD

p. 340 - 362

<https://www.nrt.be/fr/articles/lencyclique-ut-unum-sint-une-etape-cle-de-l-apres-vatican-ii-410>

L'Encyclique «*Ut unum sint*»

UNE ÉTAPE-CLÉ DE L'APRÈS-VATICAN II?

En promulguant en 1995 l'Encyclique *Ut unum sint* sur l'engagement œcuménique¹, sans lui assigner de destinataires explicites — contrairement à ce qu'il avait fait dans ses onze précédentes encycliques —, Jean-Paul II reprend le fil conducteur de son ministère pontifical, tel qu'il l'énonçait déjà dans l'homélie-programme de sa messe d'intronisation: «N'ayez pas peur... Ouvrez les portes².» Déjà quelques heures après son élection, à l'issue de la messe clôturant le Conclave, le nouveau Pape présentait ainsi ses premiers projets:

Il faut, en somme, porter à maturité, dans le sens du mouvement et de la vie, les semences fécondes que les Pères du Concile œcuménique, inspirés par la Parole de Dieu, ont jetées dans la bonne terre..., c'est-à-dire leurs enseignements autorisés et leurs choix pastoraux... Nous recommandons en particulier d'approfondir, en vue d'une prise de conscience de plus en plus lucide et d'une responsabilité plus vigilante, ce que comporte le lien collégial, qui associe intimement les évêques au Successeur de Pierre et entre eux tous... Nous sommes profondément convaincu que toute recherche moderne concernant ce qu'on appelle le «ministère de Pierre», en vue de toujours mieux préciser ce qu'il comporte de particulier et de spécifique, ne devra et ne pourra jamais faire abstraction (des) trois pôles évangéliques (cf. *Mt 16, 18-19; Lc 22, 32; Jn 21, 15-17*)³.

L'Encyclique *Ut unum sint* peut légitimement être lue selon les trois perspectives présentes dans ce message au monde: maturation du travail conciliaire, approfondissement du lien collégial, particularité du ministère de Pierre. Une perspective plus englobante encore est exprimée dans l'homélie d'intronisation du 22 octobre 1978:

Le Concile Vatican II nous a rappelé le mystère de ce pouvoir et le fait que la mission du Christ, prêtre, prophète et roi, continue

1. JEAN-PAUL II, Encyclique sur l'engagement œcuménique *Ut unum sint*, dans *Doc. cath.* 92 (1995) 567-597. Nous renverrons à ce document par la simple indication du numéro entre parenthèses.

2. *Doc. cath.* 75 (1978) 915-916.

3. *Ibid.*, 902-903.

dans l'Église. Tout le peuple de Dieu participe à cette triple mission. Et si, autrefois, on déposait sur la tête du Pape la triple couronne, c'était pour exprimer, à travers ce symbole, le dessein du Seigneur sur son Église, à savoir que toute la hiérarchie de l'Église du Christ, et tout le pouvoir sacré exercé par elle, ne sont qu'un service, le service qui tend à un unique but: la participation de tout le Peuple de Dieu à cette triple mission du Christ et sa constante fidélité à demeurer sous le pouvoir du Seigneur, lequel tire ses origines non des puissances de ce monde, mais du mystère de la Croix et de la Résurrection⁴.

C'est pourquoi, trente ans après Vatican II, nous voudrions proposer une lecture de la récente encyclique de Jean-Paul II, qui présente celle-ci comme la lettre personnelle du «serviteur des serviteurs» de Dieu à l'aube du troisième millénaire, mais aussi comme un acte solennel de «réception» de Vatican II et par là comme une étape-clé de l'après-Concile. S'y trouvent exprimées la volonté de Jean-Paul II de s'engager sur les chemins escarpés de la collégialité, et la proposition d'un nouvel examen du sens, du rôle et des modalités du ministère de Pierre dans l'Église de demain.

I. - La fin d'une époque, le coeur d'un ressourcement

1. «Je crois à la sainte Église, la communion des saints»

Historiens et sociologues, théologiens et ecclésiologues ont analysé avec pertinence les avatars du chemin parcouru dans l'histoire bimillénaire de l'Église, sous l'aspect des rapports hiérarchiques de société structurée d'une part et, de l'autre, des impératifs évangéliques de «communion des saints», dont le Symbole des Apôtres fait une apposition aux termes «sainte Église».

L'Église en laquelle je crois, confesse le baptisé, est «la *Koinônia* de tous les saints»⁵. «*Sancta sanctis!*» (Ce qui est saint pour ceux qui sont saints!) est proclamé par le célébrant dans la plupart des liturgies orientales lors de l'élévation des saints Dons avant le ser-

4. *Ibid.*, 915.

5. Dans le Symbole des Apôtres, la mention de la «communion des saints» est une apposition qui précise les termes «sainte Église». Nicetas de Remesiana (380-420) explique ainsi l'expression dans son *Explanatio Symboli*, n°10, que cite le *Catéchisme de l'Église catholique* au n° 946. Il n'est pas indifférent de rappeler que Remesiana se situait en Dacie, dans l'actuelle Roumanie, entre les Carpates, le Danube et le Dniestr, à proximité de l'Ukraine.

vice de la communion. Les fidèles (*sancti*) sont nourris du Corps et du Sang du Christ (*sancta*) afin de croître dans la communion de l'Esprit Saint (*Koinônia*) et de la communiquer au monde⁶.»

L'Encyclique *Ut unum sint* fait évidemment la part belle à la réalité communionnelle et missionnaire de l'Église. En ce sens il est peut-être symptomatique que la seule citation empruntée par l'Encyclique à la Lettre de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, *Communio notio*, concerne précisément cette dimension de l'Église. Selon cette Lettre,

l'Église est une réalité non pas repliée sur elle-même, mais plutôt ouverte de manière permanente à la dynamique missionnaire et œcuménique, puisqu'elle est envoyée au monde pour annoncer et témoigner, actualiser et diffuser le mystère de communion qui la constitue: rassembler tout et tous dans le Christ; être pour tous sacrement inséparable d'unité⁷.

La volonté du Christ est claire, dit l'Encyclique un peu plus loin, dans un passage où tous les mots «communion» sont soulignés:

Les fidèles sont *un* parce que, dans l'Esprit, ils sont dans la *communion* du Fils et, en lui, dans sa *communion* avec le Père: «Notre *communion* est *communion* avec le Père et avec son Fils Jésus-Christ» (1Jn 1, 3). Pour l'Église catholique, la *communion* des chrétiens n'est donc pas autre chose que la manifestation en eux de la grâce par laquelle Dieu les fait participer à sa propre *communion*, qui est sa vie éternelle... Croire au Christ signifie vouloir l'unité; vouloir l'unité signifie vouloir l'Église; vouloir l'Église signifie vouloir la communion de grâce qui correspond au dessein du Père de toute éternité. Tel est le sens de la prière du Christ: «*Ut unum sint*» (9).

2. La conversion première et permanente

Dès les premières communautés chrétiennes, le partage des biens et la communion ne sont cependant pas vécus de manière idyllique. L'histoire d'Ananie et de Saphire (Ac 5, 1-11), les jalousies et les querelles à Corinthe (1 Co 1, 12-13) manifestent déjà que les tentations de l'avoir, du savoir et du pouvoir n'épargne-

6. Catéchisme de l'Église catholique, n° 948. Voir aussi nos 960, 961, 1331.

7. Congrégation pour la Doctrine de la Foi, Lettre aux évêques de l'Église catholique sur certains aspects de l'Église comprise comme communion «*Communio notio*» (28 mai 1992), n° 4: AAS 85 (1993) 840. Cf. Doc. cath. 89 (1992) 730, ou L'Église comprise comme communion, Paris, Cerf, 1993, p. 15 et notre commentaire p. 35-37. La citation est faite par l'Encyclique *Ut unum sint*, n° 5.

raient pas davantage les disciples du Christ que les autres êtres humains. Pour cette raison sans doute l'Encyclique appelle avec insistance «à la nécessaire purification de la mémoire historique... [à] la volonté sincère de se pardonner mutuellement et de se réconcilier» (2), à «la nécessité de la conversion du cœur... personnelle autant que... communautaire» (15), à «l'approfondissement de la communion dans une réforme constante» (17), à «l'examen de conscience» (34) et à «l'esprit de conversion» (35).

Jean-Paul II nous semble résumer la trop longue histoire des divisions des chrétiens lorsqu'il écrit:

Même après les nombreux péchés qui ont entraîné les divisions historiques, *l'unité des chrétiens est possible*, à condition que nous soyons humblement conscients d'avoir péché contre l'unité et convaincus de la nécessité de notre conversion. Ce ne sont pas seulement les péchés personnels qui doivent être remis et surmontés, mais aussi les péchés sociaux, pour ainsi dire les «structures» mêmes du péché, qui ont entraîné et peuvent entraîner la division et la confirmer (34).

Surmonter les divisions — c'est bien le vœu, l'insistance, la prière de toute l'Encyclique —, cela suppose un pèlerinage de tous au cœur d'un ressourcement.

3. Revenir à la source

L'ensemble de l'opinion publique, des commentateurs aux informateurs religieux de la grande presse⁸, a été marquée par l'humble et courageuse vérité de la finale de l'Encyclique, qui évoque la source du pouvoir du Successeur de Pierre et de Paul. Dans une fidélité sans faille à son homélie d'intronisation, Jean-Paul II affirme:

Mon ministère est celui de *servus servorum Dei*. Cette définition est la meilleure protection contre le risque de séparer l'autorité (et en particulier la primauté) du ministère, ce qui serait en contradiction avec le sens de l'autorité selon l'Évangile: «Je suis au milieu de vous comme celui qui sert» (*Lc* 22, 27); ...le ministère de l'Évêque de Rome représente une difficulté pour la plupart des autres chrétiens, dont la mémoire est marquée par certains souvenirs douloureux. Pour ce dont nous sommes responsables, je demande pardon, comme l'a fait mon prédécesseur Paul VI⁹ (88).

8. Voir les introductions aux diverses éditions de l'Encyclique, notamment J.M.R. TILLARD, *Du Décret conciliaire sur l'oecuménisme à l'Encyclique «Ut unum sint»*, dans *Doc. cath.* 92 (1995) 900-903; E. LANNE, *L'Encyclique «Ut unum sint»: une étape en œcuménisme*, dans *Irénikon* 68 (1995) 214-229.

9. L'Encyclique renvoie ici au discours adressé par Jean-Paul II au Conseil oecuménique des Églises le 12 juin 1984; cf. *Doc. cath.* 81 (1984) 704-707.

Il ajoute:

Il est important d'observer que la faiblesse de Pierre et de Paul montre que l'Église est fondée sur la puissance infinie de la grâce (cf. *Mt 16, 17; 2 Co 12, 7-10*)... Héritier de la mission de Pierre, dans l'Église fécondée par le sang des coryphées des Apôtres, l'Évêque de Rome exerce un ministère qui a son origine dans les multiples formes de la miséricorde de Dieu, miséricorde qui convertit les coeurs et communique la force de la grâce, là même où le disciple connaît le goût amer de sa faiblesse et de sa misère. L'autorité propre de ce ministère est toute au service du dessein miséricordieux de Dieu et il faut toujours la considérer dans cette perspective. Son pouvoir s'explique dans ce sens (91-92).

4. *Convertir le pouvoir en service*

Autorité, pouvoir, service: ces termes indiquent quelques-uns des grands axes du ministère de Jean-Paul II, évêque de Rome. En français courant «faire autorité» c'est avoir un «ascendant, une influence résultant de l'estime» (*Petit Larousse*), «mériter la confiance» (*Petit Robert*). En latin, alors que *potestas* évoque l'idée de «mettre de l'ordre», «hiérarchiser», «instaurer la dépendance», «garder les clés de la connaissance» (*Lc 11, 52; Mt 23, 13*), *auctoritas* renvoie à «faire croître», «remettre debout», «encourager», «relever le positif». Ces dernières attitudes ne sont-elles pas le point commun de toutes les rencontres faites par Jésus d'après les évangiles: avec le paralysé de Capharnaüm, le publicain Zachée, le bon larron, la Samaritaine, la femme adultère, l'hémorroïsse, la Cananéenne, l'apôtre Simon-Pierre...?

Un vrai ressourcement consisterait à redécouvrir le sens évangélique de l'autorité, à convertir le pouvoir en service, à traduire dans la pratique de l'Église ce que disait Jean-Paul II dans son homélie d'intronisation et qu'il reprend dans la récente encyclique: «L'autorité propre de ce ministère est toute au service du dessein miséricordieux de Dieu et il faut toujours la considérer dans cette perspective. Son pouvoir s'explique dans ce sens» (92).

II. - La «réception» de l'esprit du Concile

1. *Paul VI et le Concile*

La «réception» du Concile dont il avait promulgué les décrets fut le souci majeur de Paul VI durant les quinze années de son ministère d'évêque de Rome. À des titres divers, de grands documents ont jalonné, à cet effet, son pontificat: ses encycliques

Ecclesiam suam (1964) sur le dialogue, et *Populorum progressio* (1967) sur le développement des peuples; ses *Motu proprio Apostolica sollicitudo* (1965) sur le Synode des évêques, *Finis Concilio* (1966) sur la création des nouvelles commissions post-conciliaires, *Ecclesiae sanctae* (1966) sur les normes d'application des Décrets de Vatican II concernant les évêques, les prêtres, la vie religieuse et l'activité missionnaire; ses Instructions sur l'application de la Constitution sur la Liturgie (1964) et sur l'Eucharistie (1967); sa Constitution *Regimini Ecclesiae* (1967) sur la réforme de la Curie romaine; sa Lettre apostolique *Octogesima adveniens* (1971) sur les problèmes sociaux et la responsabilité politique des chrétiens; ses Exhortations apostoliques *Evangelica testificatio* (1971) sur le renouveau adapté de la vie religieuse et *Evangelii nuntiandi* (1975) sur l'évangélisation dans le monde moderne¹⁰.

2. Le début d'un pontificat

Dès son élection, Jean-Paul II reprend à son compte ce même projet:

Nous voulons tout d'abord souligner l'importance permanente du deuxième Concile œcuménique du Vatican, et ceci signifie pour nous l'engagement formel de l'appliquer soigneusement. Le Concile n'est-il pas une pierre milliaire dans l'histoire bimillénaire de l'Église?... Nous considérons donc comme un devoir primordial de promouvoir le plus attentivement possible l'exécution des normes et des orientations du Concile... Il faut, en somme, porter à maturité, dans le sens du mouvement et de la vie, les semences fécondes que les Pères du Concile œcuménique, inspirés par la Parole de Dieu, ont jetées dans la bonne terre (cf. *Mt 13, 8.23*), c'est-à-dire leurs enseignements autorisés et leurs choix pastoraux¹¹.

Et avant d'aborder les grandes «causes permanentes et primordiales de la paix, du développement, de la justice internationale», Jean-Paul II évoque «la cause œcuménique»:

Il ne semble donc pas possible que demeure encore ce motif de perplexité, et peut-être même de scandale, qu'est le drame de la division entre les chrétiens. Nous entendons par conséquent poursuivre le chemin déjà bien avancé et favoriser ce qui peut écarter

10. Évidemment, il ne s'agit pas là d'une liste exhaustive des documents de réception de Vatican II par le Pape Paul VI, mais de ceux qui nous paraissent porteurs d'une importance œcuménique plus grande pour les trente années que nous venons de vivre.

11. *Doc. cath.* 75 (1978) 902.

les obstacles, avec l'espoir que, dans un effort commun, on puisse finalement arriver à la pleine communion¹².

3. Une préoccupation permanente

Une préoccupation permanente de Jean-Paul II tout au long de son pontificat a été de communiquer à tous les fidèles de l'Église catholique et de proposer à tous les croyants en Christ la finalité œcuménique explicitement affirmée dans le premier document de Vatican II, la Constitution sur la liturgie *Sacrosanctum Concilium*¹³.

Nous ne relevons que quelques jalons qui témoignent de cette préoccupation œcuménique de Jean-Paul II¹⁴. Deux grands textes postconciliaires doivent être mentionnés avant tout, en raison de leur caractère volontairement œcuménique: le *Code de Droit canonique* (1983) et le *Catéchisme de l'Église catholique* (1992)¹⁵.

4. L'année 1985

Mais nous croyons impossible de ne pas évoquer un texte très important auquel l'Encyclique renvoie à six reprises différentes. Il s'agit du message adressé par Jean-Paul II, le 28 juin 1985, aux membres de la Curie romaine reçus en audience. Un article paru dans *L'Osservatore Romano* à cette époque traduit bien les difficultés que traversait alors l'Église (raréfaction des vocations, manifestations de l'opposition et de l'intégrisme des partisans de

12. *Ibid.*, 904.

13. «Comme le saint Concile se propose de faire croître toujours davantage la vie chrétienne parmi les fidèles, de mieux adapter aux besoins de notre époque celles des institutions qui sont soumises à des changements, de favoriser tout ce qui peut contribuer à l'union de tous ceux qui croient au Christ et de donner plus de force à tout ce qui concourt à appeler tous les hommes dans le sein de l'Église, il estime qu'il est de son devoir, à un titre tout particulier, de s'appliquer à restaurer et à promouvoir la liturgie» (*Sacrosanctum Concilium*, 1).

14. Sous une autre forme, nous avons, à l'occasion de l'anniversaire de l'ouverture du Concile, évoqué ces jalons de manière plus exhaustive sous le titre volontairement situé: «Trente ans d'œcuménisme en France», dans *Documents-Épiscopat*, n° 14, septembre 1992.

15. La place de l'œcuménisme dans ces deux documents conclusifs de Vatican II a été souvent analysée, en particulier dans *L'Osservatore Romano*. Contentons-nous de renvoyer pour le *Code de Droit canonique* aux canons 755 et 844 (que cite trois fois l'Encyclique), ainsi qu'aux canons 256 par. 2; 364 par. 6; 383 par. 3; 825 par. 2. Le *Code des canons des Églises orientales* est également cité par l'Encyclique: canons 902-904, 671. Le *Catéchisme de l'Église catholique* consacre ses n°s 813-822 au devoir de l'unité de l'Église, mais renvoie plus de quarante fois au Décret conciliaire sur l'œcuménisme, et sans cesse à la Constitution sur l'Église, qui le fonde.

Mgr Lefebvre) et attribue tous ces aspects négatifs à l'ouverture de l'Église catholique à l'œcuménisme. Voici la finale de cet important discours du Pape:

Je ne me fatiguerai jamais, dans l'exercice du ministère pétrinien — qui est service de l'unité dans la vérité et la charité — d'insister sur ce point et d'encourager tout effort en ce sens à tous les niveaux où nous nous rencontrons avec nos autres frères chrétiens. Malheureusement, ce témoignage commun est souvent limité à cause de notre manque d'accord complet sur son contenu. Mais cette constatation ne doit pas nous arrêter et nous décourager. En faisant ce qu'il est possible de faire dès maintenant, et en essayant en même temps de progresser vers une commune profession de la foi apostolique aujourd'hui, nous annoncerons ensemble le Christ et nous progresserons vers l'unité.

Je tiens à redire que c'est avec une décision irrévocable que l'Église catholique est engagée dans le mouvement œcuménique et qu'elle veut y contribuer de toutes ses possibilités. C'est pour moi, évêque de Rome, une des priorités pastorales. C'est une obligation qui m'incombe tout particulièrement, en vertu même de ma responsabilité propre. Ce mouvement est suscité par l'Esprit Saint, et je me sens profondément responsable en face de lui. Je lui demande humblement sa lumière et sa force pour servir au mieux cette sainte cause de l'unité. Je vous demande de l'implorer avec moi; de l'implorer pour moi; de l'implorer pour chacun et chacune de vous. Remercions Dieu de ce qu'il a déjà accompli par le ministère du Secrétariat pour l'Unité en ces vingt-cinq ans; de ce qu'il a accompli dans et par les autres Églises et communautés ecclésiales (cf. *Unitatis redintegratio*, 3).

Chers frères, fils et filles de la Curie romaine, je sais que je puis compter sur vous pour affronter cette tâche particulière de mon ministère. Je vous remercie de l'appui que vous me donnez et je remercie le Seigneur pour votre travail. C'est pour lui et lui seul que tous nous travaillons, puisque «Il n'y a qu'un seul corps et un seul Esprit..., un seul Seigneur, une seule foi, un seul baptême, un seul Dieu et Père de tous qui règne sur tous, agit par tous et demeure en tous» (*Ep 4, 4-6*). Et, en son nom, je vous bénis tous de tout coeur. Amen¹⁶.

5. Le Synode extraordinaire

Quelques mois après cette déclaration solennelle, s'ouvrait le Synode extraordinaire convoqué par Jean-Paul II à l'occasion du 20^e anniversaire de la clôture de Vatican II. Jean-Paul II avait fixé

une triple finalité à ce Synode: recevoir et revivre le climat du Concile, évaluer ce qui avait été mis en oeuvre durant les deux dernières décennies, préparer l'approfondissement ultérieur que les exigences nouvelles demandaient. Selon le rapport final:

L'ecclésiologie de communion est le concept central et fondamental dans les documents du Concile... L'ecclésiologie de communion est aussi fondement de l'ordre dans l'Église, et surtout d'une correcte relation entre unité et pluriformité dans l'Église... Se basant sur l'ecclésiologie de communion, l'Église catholique, au temps du Concile Vatican II, a pleinement assumé sa responsabilité œcuménique. Après ces vingt années, nous pouvons affirmer que l'œcuménisme s'est profondément, et d'une manière indélébile, inscrit dans la conscience de l'Église. Évêques, nous désirons ardemment que la communion incomplète qui existe déjà avec les Églises et les communautés non catholiques, parvienne, avec la grâce de Dieu, à une pleine communion¹⁷.

6. Aux chrétiens de France

Un an plus tard, le 4 octobre 1986, alors qu'il était reçu à Lyon par les responsables œcuméniques et les communautés chrétiennes, Jean-Paul II répondait aux discours d'accueil du Cardinal Decourtray et de l'évêque arménien de Lyon, Mgr Zakarian en ces termes:

Sur le chemin vers la pleine communion entre les disciples du Christ, l'œuvre œcuménique des chrétiens de Lyon, celle d'hier et celle d'aujourd'hui en ses diverses réalisations, est bien connue et elle vient d'être rappelée par S. Exc. Mgr Zakarian. La marche de nos Églises vers l'unité franchit toujours de nouvelles étapes. Mais pour beaucoup, en particulier pour les jeunes générations, cette marche est lente, trop lente, devant le Christ qui veut l'unité «afin que le monde croie» (Jn 17, 21). Retrouver ensemble une expression commune de la foi, base de l'unité organique entre les chrétiens, cela requiert, certes, beaucoup de travail, de discernement, d'échanges et donc beaucoup de temps. Et maintenant que nous avons retrouvé une confiance mutuelle et déjà une collaboration entre nos Églises et communautés chrétiennes, nous voyons mieux ce qui nous sépare encore. Ce sont souvent des points délicats et importants qui touchent à nos propres manières de comprendre la

17. Rapport final *Sub Verbo Dei*, II C, par. 1 et 7, dans *Doc. cath.* 83 (1986) 36-42, spécialement 39 et 41. On peut se reporter, pour l'ensemble du Synode extraordinaire, à *Rome 1985. Vingt ans après Vatican II*, Paris, Centurion, 1986, et au commentaire de J.M.R. TILLARD, *Le rapport final du dernier Synode*, dans *Concilium* 208 (1986) 81-94.

Parole de Dieu, d'exprimer la doctrine correspondant au «bon dépôt» (cf. 2 *Tm* 1, 4), d'«entendre ce que l'Esprit Saint dit aux Églises» (*Ap* 3, 22), de vivre les mystères de la foi, de saisir la nature et le rôle de l'Église. Le mouvement œcuménique est un fruit de l'Esprit Saint. Il ne faut ni reculer ni marquer des temps d'arrêt. Les responsables des Églises et les théologiens ont chacun pour leur part de graves responsabilités, pour lever les obstacles à la marche vers la pleine communion et en même temps veiller à ce qu'elle corresponde authentiquement à la vérité du dessein du Christ sur son Église, dans le respect de la diversité légitime des coutumes, des cultures et des sensibilités spirituelles, que le grand évêque Irénée conciliait avec la nécessaire unité de la foi et des Églises. En tant qu'évêque de Rome, Successeur de Pierre, j'ai bien conscience d'être spécialement engagé à servir l'unité de foi et d'amour¹⁸.

Dans ce même discours, Jean-Paul II faisait l'éloge public de «l'intuition admirable de l'abbé Paul Couturier»: «C'est lui qui a renouvelé la Semaine de prière pour l'Unité et... sur son initiative, est né le 'Groupe des Dombes' qui, depuis près de cinquante ans, toujours animé par son esprit de prière et de réconciliation, poursuit des échanges et des travaux visant à ouvrir des pistes de convergence dans notre recherche d'unité dans la foi... Demandons au Seigneur, selon la belle formule de l'abbé Couturier, que se réalise l'unité visible de tous les chrétiens 'telle que le Christ la veut et par les moyens qu'il voudra'»¹⁹.

7. La route œcuménique: route de l'Église

Venons-en maintenant au texte lui-même de l'Encyclique. Toute sa première partie (5-40) se présente comme un commentaire actualisé du Décret conciliaire sur l'œcuménisme et des textes qui en sont inséparables, la Constitution dogmatique sur l'Église et la Déclaration sur la liberté religieuse. Les n^{os} 7 à 14 y sont intitulés: «La route œcuménique: route de l'Église».

Plusieurs affirmations courageuses trouvent ici leur place, tandis que divers aspects de l'engagement œcuménique de l'Église catholique sont mis en valeur. Relevons quelques éléments:

18. *Doc. cath.* 83 (1986) 938.

19. *Ibid.*, 939. Dans ce contexte, on ne saurait passer sous silence un des textes auxquels l'Encyclique fait le plus grand nombre de références, le *Directoire pour l'application des principes et des normes sur l'œcuménisme*, promulgué en 1993, où le Pape invitait tous les catholiques à «recevoir» l'esprit œcuménique de Vatican II. Cf. *Directoire œcuménique*, Paris, Cerf, 1994.

– La plénitude de la communion voulue par le Christ n'est pas atteinte. Cela «contredit ouvertement la volonté du Christ et est un sujet de scandale pour le monde et une source de préjudice pour la très sainte cause de la prédication de l'Évangile à toute créature» (6, citant *Unitatis redintegratio*, 1).

– «Il n'y a pas d'œcuménisme au sens authentique du terme sans conversion intérieure» (*Unitatis redintegratio*, 7), et c'est pourquoi nous sommes tous appelés «à la conversion personnelle autant qu'à la conversion communautaire» (15).

– La prière et «son expression la plus accomplie..., la prière commune» (21) reste bien «l'âme de tout le mouvement œcuménique» (*Unitatis redintegratio*, 8).

– «Le dialogue est devenu une nécessité explicite, une des priorités de l'Église» (31). Il est dialogue de l'écoute de l'autre (29), de la conversion et du salut (35), de «rénovation des formes d'expression» (19) et de dépassement «des lectures partielles» (38).

– La «collaboration fondée sur la foi commune est riche de communion fraternelle, mais elle est aussi une épiphanie du Christ lui-même» (40).

8. Où en sommes-nous sur cette route?

La deuxième partie de l'Encyclique, intitulée «Les fruits du dialogue», va alors rendre grâces des avancées multiples accomplies durant les trente dernières années: «Pour la première fois dans l'histoire, l'action en faveur de l'unité des chrétiens a atteint de telles proportions» (41).

L'Encyclique n'hésite pas à citer fréquemment les documents émanant du Conseil œcuménique des Églises — tout particulièrement de sa Commission «Foi et Constitution» —, du «Groupe de travail» commun au Conseil œcuménique des Églises et à l'Église catholique, des commissions théologiques internationales entre catholiques, orthodoxes, anglicans, luthériens et autres Églises de la Réforme, et enfin des déclarations christologiques communes avec les Églises anciennes d'Orient.

Le document dit de Lima, *Baptême, eucharistie, ministère*, et celui sur l'explication œcuménique commune du Symbole de Nicée-Constantinople, *Confesser la foi commune*, sont évidemment les plus évoqués, sans rien enlever «à un événement aussi important pour les divers groupes linguistiques que la Traduction œcuménique de la Bible» (44). Cette évocation de la TOB, de même que celle de l'abbé Paul Couturier à propos de la béatifica-

tion en 1983 d'une humble sœur trappistine, Marie-Gabrielle de l'Unité (27, note 50), illustrent ce que l'Encyclique appelle la «progression de la communion», avec cette précision selon laquelle «la recherche de l'unité des chrétiens n'est pas un acte facultatif ou d'opportunité mais une exigence qui découle de l'être même de la communauté chrétienne» (49).

L'histoire récente de l'œcuménisme est aussi marquée par les grands documents d'accords entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe. De fraternelles relations ont repris entre ces Églises après «l'acte ecclésial grâce auquel 'on a ôté de la mémoire et du milieu des Églises' le souvenir des excommunications» (52) de 1054. L'Encyclique se réjouit de voir «l'appellation traditionnelle d'Églises sœurs'... sans cesse présente sur cette route» (56). Parlant par ailleurs des multiples déclarations christologiques communes avec les Patriarches des Églises anciennes d'Orient, Jean-Paul II déclare: «Je veux dire la joie que tout cela me donne en reprenant les paroles mêmes de la Vierge: 'Mon âme exalte le Seigneur' (Lc 1, 46)» (62).

L'Encyclique résume le travail accompli depuis, en particulier dans le dialogue avec les Églises et communautés ecclésiales d'Occident, en constatant: «On a ainsi esquissé des perspectives inespérées de solution, et en même temps on a compris la nécessité de traiter certains points de manière plus approfondie» (69). Un ton plus personnel apparaît lorsque le pape évoque ses visites pastorales à travers les pays du monde:

Une partie notable de mes visites pastorales est systématiquement consacrée au témoignage en faveur de l'unité des chrétiens. Certains de mes voyages montrent même une «priorité» œcuménique, surtout dans les pays où les communautés catholiques constituent une minorité par rapport aux confessions issues de la Réforme (71).

Cette deuxième partie s'achève par le rappel de la Journée mondiale de prière pour la paix, à Assise, en 1986, où «les chrétiens des différentes Églises et communautés ecclésiales ont évoqué d'une même voix le Seigneur de l'histoire pour la paix dans le monde. En ce jour, de manière distincte mais parallèle, les juifs et les représentants des communautés non chrétiennes ont prié pour la paix» (76).

9. Une «réception chaleureuse»

C'est en ces termes qu'un grand ecclésiologue contemporain, J.M.R. Tillard, actuel vice-président catholique de la Commission

«Foi et Constitution» du Conseil œcuménique des Églises, a présenté l'Encyclique²⁰. Il souligne ainsi un aspect capital de ce texte, en relevant que l'Encyclique permet de préciser le contenu réel de ce qu'est l'œcuménisme: «la conviction que la diversité légitime ne s'oppose pas du tout à l'unité de l'Église» (50).

En se référant aux numéros 55 à 58 de l'Encyclique, on peut dire avec le P. Tillard que «toutes les communautés chrétiennes sont appelées à devenir, elles aussi, des Églises-sœurs de l'Église de Rome et de toutes les Églises en communion... L'Église de Rome est la première, la *principalior*, celle qui préside, qui détient la primauté... Elle n'est pas la Mère»²¹. En effet l'Encyclique dit qu'«en dehors des limites de la communauté catholique, il n'y a pas un vide ecclésial» (13). Plus haut le Pape avait déjà attiré l'attention sur le fait que «les polémiques et les controverses intolérantes ont transformé en affirmations incompatibles ce qui était, en fait, le résultat de deux regards scrutant la même réalité, mais de deux points de vue différents» (38). Et il ajoutait: «Toute l'œuvre de l'Esprit dans les 'autres' peut contribuer à l'édification des diverses communautés et, en un sens, à les instruire sur le mystère du Christ» (38).

C'est d'ailleurs ce qui fait dire au Père Tillard: «La référence à cette transcendance de l'action de l'Esprit, qui imprègne tout le texte, est l'idée-clé et le principe essentiel de l'engagement œcuménique de l'Église de Rome. Cela conditionne entièrement son attitude face à ce qui s'accomplit en dehors d'elle²².» D'où son affirmation, reprise dans le sous-titre de notre article: «Lorsque l'évêque de Rome fait sien le résultat de cette 'réception' par le peuple de Dieu tout entier, on est bien à une étape-clé de l'après-Concile...: l'Encyclique 'reçoit' le fruit de l'Esprit Saint hors des frontières visibles de la communauté catholique en communion avec la *Sedes* romaine²³.»

III. - Les chemins escarpés de la collégialité

Un autre aspect du premier message au monde lancé par Jean-Paul II, nouvel évêque de Rome, concerne la mise en application de la collégialité.

Nous recommandons en particulier d'approfondir, en vue d'une prise de conscience de plus en plus lucide et d'une responsabilité

20. Cf. J.M.R. TILLARD, *Du Décret conciliaire...* (cité *supra* n. 8), 900-903.

21. *Ibid.*

22. *Ibid.*

23. *Ibid.*, 900-901.

plus vigilante, ce que comporte le lien collégial qui associe intimement les évêques au Successeur de Pierre, et entre eux tous dans l'accomplissement de leurs hautes fonctions: apporter à tout le peuple de Dieu la lumière de l'Évangile, le sanctifier par les moyens de grâce, le guider par l'action pastorale. La collégialité signifiera également, bien sûr, le juste développement des organismes, en partie nouveaux et en partie mis à jour, qui peuvent garantir une meilleure union des esprits, des intentions, des initiatives dans le travail d'édification du Corps du Christ qui est l'Église (cf. *Ep* 4, 12; *Col* 1, 24). À ce propos, nous mentionnons avant tout le Synode des évêques, institué avant même la fin du Concile par cet homme génial que fut Paul VI (cf. *Motu proprio Apostolica sollicitudo*)²⁴.

1. L'ampleur de la tâche

Le nouveau Pape se fixait là un deuxième objectif difficile: traduire dans les faits la collégialité épiscopale, le lien collégial entre les Églises locales, le juste développement des organismes de la Curie romaine... Le «rodage» du Synode des évêques était un vaste chantier dont il serait imprudent de dire aujourd'hui qu'il est terminé — pour s'en tenir au plan œcuménique. C'est dans ce sens que nous comprenons le titre, volontairement latin, de la troisième partie de l'Encyclique: «*Quanta est nobis via?*», que Jean-Paul II traduit par l'expression: «Quelle distance nous sépare encore du jour béni où, parvenus à la pleine unité dans la foi, nous pourrions concélébrer dans la concorde la sainte Eucharistie du Seigneur?» (77).

On sait la perspective dans laquelle avait été rédigé le schéma préparatoire sur l'Église au Concile Vatican II. Ce schéma avait été mis au point par une commission préconciliaire présidée par le Cardinal Ottaviani, alors secrétaire de la Congrégation du Saint-Office. La perspective était celle des premiers «traités de l'Église» rédigés au XIV^e siècle pour revendiquer des pouvoirs et poser les bases des relations entre l'Église et l'État²⁵. Qui ne comprendrait dès lors le titre de cette troisième partie de l'encyclique de Jean-Paul II: «*Quanta est nobis via?*»?

24. *Doc. cath.* 75 (1978) 903. Le *Motu proprio Apostolica sollicitudo* créant le Synode des évêques est du 15 septembre 1965.

25. On trouve le plan de ce schéma préparatoire dans les commentaires de *Lumen gentium*, par exemple, pour citer un des meilleurs: G. PHILIPS, *L'Église et son mystère*, Desclée, 1967, tome 1, pp. 13-20 («Le projet primitif de 1962»). On peut relire l'évocation faite par Mgr DUVAL dans un article intitulé *Église et modernité*, dans *Documents-Épiscopat*, n°15, octobre 1995, 6-7 («L'Église qui se protège»).

Ce n'est jeter la pierre à personne, mais faire preuve d'un minimum de lucidité, que de supposer que les quatre années de sessions conciliaires²⁶ ne pourraient suffire pour les changements de mentalités, d'habitudes et de traditions curialistes que les trois derniers siècles surtout avaient façonnées. Les participants au Concile ont sans doute eu le pressentiment que ces changements concernaient surtout l'entourage et l'exercice du ministère pétrinien, le vécu d'un Collège épiscopal qui succède au Collège apostolique, les rapports de la primauté et de la collégialité dans une ecclésiologie de communion.

2. Vers la collégialité en acte

Par le Motu proprio *Integrae servandae* du 7 décembre 1965, le Pape Paul VI avait voulu commencer la réforme de la Curie romaine²⁷. La Constitution apostolique *Regimini Ecclesiae*, du 15 août 1967, énonce des principes de réforme et d'internationalisation de la Curie romaine: des évêques diocésains sont intégrés aux Congrégations juridiquement égales entre elles, les mandats deviennent quinquennaux... Le 28 juin 1988, la Constitution apostolique *Pastor bonus*, promulguée par Jean-Paul II, précise les rôles et les fonctions de la Secrétairerie d'État, des Congrégations, des Tribunaux, des Conseils pontificaux et des Offices ou autres organismes de la Curie. Le Synode des évêques — créé par le Motu proprio *Apostolica sollicitudo* du 15 septembre 1965, et dont la première Assemblée générale eut lieu du 29 septembre au 20 octobre 1967 — se vit quant à lui doté, à la demande du premier Synode extraordinaire de 1969, d'un Conseil du Secrétariat général du Synode des évêques que consacrerait, en 1983, le canon 348 par. 1.

Le Synode extraordinaire de 1985 a remis sur le chantier la réflexion sur la collégialité, les conférences épiscopales et leur *status* théologique. Depuis lors on attend toujours les conclusions des études qu'il a engagées pour appliquer le Décret conciliaire *Christus Dominus* sur les évêques (n° 38) et les canons 447 et 753 du Code de 1983. Ces chantiers inachevés ont des répercussions

26. Modeste témoin du Concile comme théologien de l'évêque de Montpellier, puis comme consultant du Conseil pour la mise en œuvre de la Constitution sur la Liturgie, je puis témoigner de cette extraordinaire assistance du Saint-Esprit en cette nouvelle Pentecôte qui s'est vécue à Rome de 1962 à 1965.

27. Jusqu'alors le Saint-Office était l'héritier de la Sacrée Congrégation de l'Inquisition romaine et universelle, créée par Paul III le 21 juillet 1542 et transformée par Pie X, le 19 juin 1908, en Congrégation du Saint-Office.

œcuméniques évidentes, que nos frères évêques du «poumon oriental» de l'Église nous rappellent judicieusement et fréquemment.

3. Les rapports ou les dysfonctionnements

Parmi les rapports ou les dysfonctionnements qui conditionnent le plus les matières abordées par la troisième partie de l'Encyclique, figure incontestablement l'harmonie entre la manière dont s'exercent les fonctions de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi — que déterminent les articles 48 à 54 de la Constitution *Pastor aeternus* — et le rôle du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens — que la même Constitution précise en ses articles 135 à 138.

À la demande de Jean-Paul II, une réunion de ces deux dicastères romains s'est tenue en assemblée plénière mixte, du 30 janvier au 1^{er} février 1989. Il s'agissait de faire le point sur la collaboration entre les deux dicastères et de présenter des suggestions en vue d'approfondir cette coopération dans le respect de la compétence et des procédures de chacun d'entre eux. Le 1^{er} février, se rendant à cette réunion mixte, Jean-Paul II déclarait ses convictions qui semblent impliquer une forme de réciprocité:

Les deux dicastères ont leurs propres compétences spécifiques. La Constitution apostolique *Pastor bonus* les prévoit et les mentionne. Cependant, comme par sa nature même l'œcuménisme touche souvent des questions de foi, les deux dicastères sont amenés à traiter des matières qui ont des implications communes.

Une collaboration entre ces deux dicastères est donc nécessaire. Chaque fois que la matière l'exige. Il faut en effet œuvrer en parfaite harmonie toutes les fois que le dialogue œcuménique aborde des questions doctrinales et chaque fois que, à l'intérieur de l'Église catholique, on traite des sujets ayant une implication œcuménique. Pareille coopération est également utile lorsqu'il s'agit de publier des documents ou des déclarations communes.

La plénière mixte qui se tient en ces jours exprime clairement cette volonté partagée de part et d'autre. De plus, l'expérience spécifique de ses membres venant des cinq continents offre certainement une occasion unique de confrontation fraternelle pour promouvoir harmonieusement, de façon constructive et par un engagement commun renouvelé, la recherche de l'unité pour les temps nouveaux. Cette collaboration est apparue aujourd'hui toujours plus nécessaire, du fait que les dialogues théologiques vont aborder les divergences plus spécifiques entre les chrétiens à la recherche d'un plein accord dans la foi.

À son discours écrit, le Pape ajoutait une improvisation en italien, qui fut publiée par les revues officielles:

Les problèmes que vous avez discutés, touchés et étudiés sont des problèmes d'une grande importance, d'une très grande importance pour la foi et pour la vie de l'Église.

Avec Vatican II, nous sommes entrés dans une époque œcuménique et, bien que plus de vingt-cinq ans se soient écoulés, nous nous trouvons encore au début, parce que la tâche n'est pas facile.

On ne peut refaire, en une brève période, ce qui s'est fait en sens contraire au cours d'une longue période. Je me souviens d'une rencontre à Paris. J'assistais, pour la première fois, aux travaux d'un groupe œcuménique français. À quelqu'un qui me posait des questions de ce genre, j'ai répondu par ces mêmes paroles: nous ne pouvons pas refaire en quelques années la route de plusieurs siècles. Aussi, on comprend bien que le travail doit être aussi, en un certains sens, lent. Mais, ici, il ne s'agit pas tellement de lenteur ou de rapidité²⁸.

Cela n'a pas empêché la Congrégation pour la Doctrine de la foi de faire paraître, le 5 décembre 1991, une «réponse définitive aux résultats» du Rapport final de la Commission internationale anglicane-catholique romaine. Selon l'expression du Président du Conseil pontifical pour l'Unité, la Congrégation pour la Doctrine de la Foi a joué un «rôle déterminant» dans la rédaction de cette réponse. La Commission épiscopale française pour l'Unité s'est, quant à elle, exprimée à ce sujet le 26 mai 1992 par une déclaration rendue publique en mars 1994²⁹.

Citons encore deux autres exemples où il nous semble que les rapports entre dicastères romains manifestent un défaut de fonctionnement sain³⁰.

La lettre *Communiois notio* de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi du 28 mai 1992 soulevait explicitement des questions œcuméniques majeures, sur lesquelles le Conseil pontifical pour l'Unité ne semble pas avoir été consulté. Sous le patronage de la Commission épiscopale française pour l'Unité, j'avais été chargé d'exprimer notre point de vue, en avril 1993³¹; ce com-

28. Cf. Service d'information du Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité, n° 70, 1989 (I), p. 58-59; *Doc. cath.* 86 (1989) 319.

29. Cf. *Doc. cath.* 89 (1992) 111-115 et *Documents-Épiscopat*, n° 5, mars 1994.

30. Nos remarques ne peuvent aborder ici le fond des problèmes doctrinaux engagés. Elles ne concernent que la méthode de fonctionnement de la collégialité promulguée par le Concile (*Lumen gentium*, 22-25; *Christus Dominus*, 3-6; *Ad gentes*, 6 et 29).

31. *L'Église comprise comme communion*. Paris, Cerf, 1993.

mentaire, approuvé par les évêques français concernés, avait été communiqué dans les semaines suivantes à la Congrégation pour la Doctrine de la Foi et au Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité. Un an après, paraissait un texte officiel de la Congrégation pour la Doctrine de la Foi, qui nuançait, d'une manière consonante avec nos remarques, la première rédaction³².

Le *Dubium* sur la Lettre apostolique *Ordinatio sacerdotalis*, daté du 28 octobre 1995 et communiqué aux agences de presse le 18 novembre, commenté par les informations écrites, radiodiffusées et télévisées les 18 ou 19 novembre, et reçu par les évêques de France le 24 novembre 1995, n'est-il pas un autre exemple de ces dysfonctionnements des dicastères romains et de la collégialité épiscopale aux conséquences œcuméniques considérables sur le terrain pastoral?

Ainsi donc le titre de la troisième partie de l'Encyclique («*Quanta est nobis via?*») ne semble pas prêt de perdre son actualité. Jean-Paul II préconise une tout autre «méthode œcuménique». Pour lui, la pleine unité visible de tous les baptisés reste l'objectif dont ces trente années «ne sont qu'une étape, il est vrai prometteuse et positive» (77). L'Assemblée du Conseil œcuménique des Églises à Canberra (1991) et celle de «Foi et Constitution» à Saint-Jacques-de-Compostelle (1993) prouvent, dit-il, que les chrétiens s'accordent sur le fait que «de cette unité fondamentale mais partielle, il faut maintenant passer à une unité visible, nécessaire et suffisante, qui s'inscrive dans la réalité concrète, afin que les Églises réalisent véritablement le signe de la pleine communion dans l'Église une, sainte, catholique et apostolique qui s'exprimera dans la concélébration eucharistique» (78).

Dans cette perspective, l'encyclique énumère cinq thèmes qui sont encore à approfondir pour parvenir à un vrai consensus dans la foi: Écriture et Tradition; Eucharistie; ordination ministérielle; magistère pour l'enseignement et la sauvegarde de la foi; Marie, Mère de Dieu et Icône de l'Église (79).

Sans sous-estimer ces chantiers sur lesquels travaillent les théologiens de nos Églises, l'encyclique insiste sur des démarches qui concernent tous les chrétiens: – 1. Les résultats obtenus durant ces trente années «doivent devenir un patrimoine commun»; cela

32. Le texte a paru dans *L'Osservatore Romano* quotidien et, traduit de l'italien en français, dans *L'Osservatore Romano*, éd. en langue française, n° 26, 29 juin 1993, 1 et 8-9.

nécessite «un sérieux examen qui doit impliquer le peuple de Dieu dans son ensemble... depuis les évêques jusqu'aux fidèles laïcs, tous ayant reçu l'onction de l'Esprit Saint» (80). – 2. Dans ce travail d'approfondissement visant à mener à un consensus dans la foi, «il sera très utile... de s'en tenir à la distinction entre le dépôt de la foi et la formulation dans laquelle il est exprimé» (81). – 3. Les communautés chrétiennes sont invitées à un véritable ressourcement spirituel: «L'un des éléments essentiels du dialogue œcuménique est l'effort accompli pour amener les communautés chrétiennes dans l'espace spirituel tout intérieur où le Christ, par la puissance de l'Esprit, leur suggère, à toutes sans exception, de s'examiner devant le Père et de se demander si elles ont été fidèles à son dessein sur l'Église» (82). – 4. «Toutes les communautés chrétiennes... ont des martyrs de la foi chrétienne... Bien que de manière invisible, la communion encore imparfaite de nos communautés est en vérité solidement soudée par la pleine communion des saints... Ces saints proviennent de toutes les Églises et communautés ecclésiales qui leur ont ouvert l'entrée dans la communion du salut» (83-84).

IV. - Le ministère d'unité de l'évêque de Rome

Dans son premier message au monde, le 17 octobre 1978, Jean-Paul II exprimait également son projet de «toujours mieux préciser ce que [le ministère de Pierre] comporte de particulier et de spécifique». Il s'exprimait ainsi:

Appelé à la responsabilité suprême dans l'Église, nous sommes dans une position, nous surtout, qui nous oblige à vouloir et à agir d'une façon exemplaire, et nous devons exprimer cette fidélité de toutes nos forces en conservant intact le dépôt de la foi et en répondant pleinement aux consignes particulières du Christ qui a confié à Pierre, constitué rocher de l'Église, les clés du royaume des cieux (*Mt 16, 18-19*), et lui a commandé de confirmer ses frères (*cf. Lc 22, 32*), de paître les agneaux et les brebis de son troupeau en signe d'amour pour lui (*cf. Jn 21, 15-17*). Nous sommes profondément convaincu que toute recherche moderne concernant ce qu'on appelle le «ministère de Pierre», en vue de toujours mieux préciser ce qu'il comporte de particulier et de spécifique, ne devra et ne pourra jamais faire abstraction de ces trois pôles évangéliques. Il s'agit, en effet, de services typiques liés à la nature même de l'Église pour la sauvegarde de son unité intérieure et la garantie de sa mission spirituelle, et qui ont donc été confiés à Pierre et, après lui, également à ses successeurs légitimes. Nous sommes

convaincu, d'autre part, que ce ministère très particulier devra toujours trouver dans l'amour — comme une nécessaire réponse au «m'aimes-tu?» de Jésus — la source qui l'alimente et en même temps le climat où il se développe. Nous répéterons donc avec saint Paul: «L'amour du Christ nous étreint» (2 Co 5,14), car notre ministère veut être avant tout un service d'amour dans toutes ses manifestations et expressions³³.

Il concluait son message en le situant dans ce dernier quart du millénaire:

Très chers frères et fils, les récents événements de l'Église et du monde sont pour nous tous une leçon salubre: comment sera notre pontificat? Quel est le sort que le Seigneur réserve à son Église dans les prochaines années? Quel sera le chemin que l'humanité parcourra en ces années qui approchent de l'an 2000? À ces questions hardies, on ne peut que répondre: «Dieu sait» (cf. 2 Co 12, 2-3).

1. Vers un dialogue sur le ministère d'unité

L'Encyclique *Ut unum sint* reprend, dans des termes qui ont impressionné ses lecteurs et commentateurs, ce projet du début du pontificat de Jean-Paul II. Après avoir redit que l'Église catholique a «reçu beaucoup du témoignage, des recherches et même de la manière dont ont été soulignés et vécus par les autres Églises et communautés ecclésiales certains biens communs aux chrétiens» (87), le Pape parle du ministère d'unité de l'évêque de Rome. Il rappelle à ce propos que le ministère du successeur de Pierre est défini par les mots empruntés à saint Augustin par Grégoire le Grand: *servus servorum Dei*, ce qui l'empêche de s'éloigner de l'Évangile: «Je suis au milieu de vous comme celui qui sert» (Lc 22, 27). Comme l'avait fait Paul VI, Jean-Paul II demande pardon des souvenirs historiques douloureux où autorité et primauté furent séparées du sens du service (88).

Le ministère pétrinien de l'unité dans l'Église fait aussi l'objet des réflexions de «Foi et Constitution», de la Communion anglicane, des Disciples du Christ, de la Fédération luthérienne mondiale et bientôt de la Commission mixte internationale pour le Dialogue théologique entre l'Église catholique et l'Église orthodoxe. Jean-Paul II le signale et s'en réjouit (89), se plaisant à souligner l'importance du fait que «l'évêque de Rome [soit] l'évêque de l'Église qui demeure marquée par le martyre de Pierre et par celui de Paul» (90).

Après avoir rappelé les données scripturaires sur Pierre, sur Paul, leur place, leurs faiblesses humaines (91-92), Jean-Paul II ajoute ces considérations auxquelles les écrits pontificaux ne nous avaient pas habitués:

Dans l'Église fécondée par le sang des coryphées des apôtres, l'évêque de Rome exerce un ministère qui a son origine dans les multiples formes de la miséricorde de Dieu, miséricorde qui convertit les cœurs et communique la force de la grâce, là même où le disciple connaît le goût amer de sa faiblesse et de sa misère (92).

L'Église de Dieu est appelée par le Christ à manifester, pour un monde enfermé dans l'enchevêtrement de ses culpabilités et de ses desseins déshonnêtes que, malgré tout, Dieu peut, dans sa miséricorde, convertir les cœurs à l'unité et les faire accéder à la communion avec lui. [Ainsi] l'exercice du ministère pétrinien ne perdra rien de son authenticité et de sa transparence (93).

Le désir ardent du Christ est la communion pleine et visible de toutes les communautés... Je suis convaincu d'avoir à cet égard une responsabilité particulière, surtout lorsque je vois l'aspiration œcuménique de la majeure partie des communautés chrétiennes et que j'écoute la requête qui m'est adressée de trouver une forme d'exercice de la primauté ouverte à une situation nouvelle, mais sans renoncement aucun à l'essentiel de sa mission (95).

Et Jean-Paul II de rappeler ce qu'il disait le 6 décembre 1987 au Patriarche œcuménique de Constantinople:

Je prie l'Esprit Saint de nous donner sa lumière et d'éclairer tous les pasteurs et théologiens de nos Églises, afin que nous puissions chercher, évidemment ensemble, les formes dans lesquelles ce ministère pourra réaliser un service d'amour reconnu par les uns et par les autres (95).

Il ajoute alors une proposition sans précédent:

C'est une tâche immense que nous ne pouvons refuser et que je ne puis mener à bien tout seul. La communion réelle, même imparfaite, qui existe entre nous tous ne pourrait-elle pas inciter les responsables ecclésiaux et leurs théologiens à instaurer avec moi sur ce sujet un dialogue fraternel et patient, dans lequel nous pourrions nous écouter au-delà des polémiques stériles, n'ayant à l'esprit que la volonté du Christ pour son Église, nous laissant saisir par son cri «que tous soient un... afin que le monde croie que tu m'as envoyé» (*Jn 17, 21*)? (96)

Des Églises et communautés ecclésiales sont en train d'élaborer ou d'exprimer leur réponse. Le Conseil œcuménique des Églises a lancé une consultation, et son secrétaire général Konrad Raiser

n'hésite pas à se demander s'il ne faudrait pas remettre en question l'institutionnalité du C.O.E. pour faciliter «l'intégration ou la pleine participation de l'Église catholique romaine» parmi les autres Églises chrétiennes³⁴.

2. Un dialogue s'engagera-t-il?

Dans son excellent commentaire de l'Encyclique, Dom Emmanuel Lanne, de l'abbaye de Chevetogne, qui fut vice-président de «Foi et Constitution» et qui est expert au Conseil pontifical pour l'Unité et membre des plus importants dialogues théologiques bilatéraux ou multilatéraux, développe l'idée que *Ut unum sint* est tout entier construit sur le dialogue; ce dialogue qui est «nécessaire purification de la mémoire historique» (2). Il souligne l'importance que donne Jean-Paul II à la «disposition au dialogue» (28). Il explicite comment l'Encyclique développe ce que disait le Décret conciliaire sur l'œcuménisme, en son n° 4, et parle du «dialogue de la conversion» et du «dialogue des consciences» (32-35). C'est d'ailleurs le titre que donne Jean-Paul II à ce passage: «Le dialogue comme examen de conscience». Il faut lire le commentaire d'Emmanuel Lanne³⁵.

Aux lendemains de l'Encyclique *Ut unum sint*, Jean-Paul II a manifesté qu'il était prêt à mettre en œuvre ce dialogue. Nous nous contenterons d'évoquer son homélie du 29 juin 1995 en présence du Patriarche œcuménique de Constantinople, et ce qu'il y déclare sur l'adjonction du *Filioque* au Credo de Nicée-Constantinople. Cette homélie a déjà donné naissance à l'importante contribution qu'à sa demande, le Conseil pontifical pour la Promotion de l'Unité des Chrétiens a publiée³⁶.

En essayant de situer l'Encyclique de Jean-Paul II sur l'engagement œcuménique dans la perspective de son pontificat en cette fin de millénaire, nous avons davantage voulu relever le fil conducteur de sa démarche œcuménique personnelle et de la démarche à laquelle il nous invite depuis dix-sept ans. Trente ans

34. Cf. le rapport de K. Raiser au Comité central du C.O.E. de Genève, du 14 au 22 septembre 1995, dans *ENI*, n° 19, 20 septembre 1995, 21-22. Voir également ses interviews dans *La Croix* du 27 septembre, p. 4, et dans *Cahiers pour croire aujourd'hui* 174 (1995) 3-8.

35. *L'Encyclique «Ut unum sint»*: ... (cité *supra* n. 8), 214-229.

36. Cf. *Doc. cath.* 92 (1995) 731. Voir aussi *L'Osservatore Romano* quotidien du 13 septembre 1993, reproduit, dans sa langue originelle, le français, par *L'Osservatore Romano*, éd. française, n° 38, 19 septembre 1995, p. 5-6 et par *Doc. cath.* 92 (1995) 941-945.

après Vatican II, l'Église *Una et Sancta* reste sur la route où la conduit l'Esprit de Jésus, le Paraclet, envoyé à nos côtés pour que nous ne cheminions pas en alpinistes solitaires, en Églises disjointes, mais en cordée vers l'Unique Seigneur dans l'unique foi de notre unique baptême.

«N'ayez pas peur! Ouvrez toutes grandes les portes au Christ!» Les premiers mots de Jean-Paul II comme Pape rejoignent les derniers mots de son encyclique:

Moi, Jean-Paul, humble *servus servorum Dei*, je me permets de faire miennes les paroles de l'apôtre Paul, dont le martyr, uni à celui de l'apôtre Pierre, a donné à ce Siègne de Rome la splendeur de son témoignage, et je vous dis, à vous, fidèles de l'Église catholique, et à vous, frères et sœurs des autres Églises et Communautés ecclésiales: «Cherchez la perfection, affermissez-vous; exhortez-vous. Ayez même sentiment; vivez en paix, et le Dieu de la charité et de la paix sera avec vous... La grâce du Seigneur Jésus-Christ, l'amour de Dieu et la communion du Saint-Esprit soient avec vous tous!» (2 Co 13, 11.13) (103).

F-75006 Paris

65, rue Notre-Dame des Champs

Damien SICARD

Expert auprès de la Conférence
des Évêques de France

Sommaire. — À la lumière des messages au monde lors de l'installation du Pape Jean-Paul II en octobre 1978, l'auteur, qui participa comme théologien au Concile Vatican II, essaie de situer l'encyclique de Jean-Paul II sur l'engagement œcuménique comme une sorte de bilan de son programme de pontificat en ce qui concerne le pouvoir conçu comme service, la «réception» de l'orientation œcuménique explicite du Concile, la mise en place de la collégialité épiscopale et la mise en cause du fonctionnement du ministère pétrinien d'unité.

Summary — In the light of the messages addressed to the world on the occasion of the enthronement of John Paul II, in October 1978, the A. (who took part as a theologian in Vatican II) draws up a balance sheet from the recent encyclical *Ut unum sint* (which deals with the ecumenical commitment of the Church) in the following subjects: power understood as service; the *reception* of the explicitly ecumenical orientation of the Council; the setting up of an episcopal collegial structure; the questioning of the functioning of the petrine ministry of unity.